

*Positionner le dialogue social dans la mise en œuvre de la
politique d'égalité professionnelle*

Action 1 :

**Mettre en place un rapport de situation comparée (RSC)
des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes**

Objectifs poursuivis

- Etablir un diagnostic et rassembler des données objectives sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Respecter les obligations réglementaires et mesurer les évolutions dans le temps
- Présenter les données aux CT locaux et au CT mutualisé auprès du CDG pour alimenter et favoriser le dialogue social

Mesures

- Mettre à la disposition/utiliser des outils de collecte et de présentation spécifiques, conformes aux indicateurs du bilan social
- Collecter, agréger et analyser les données au niveau départemental, régional et national (CDG)
- Elaborer des fiches « Repères » par type de collectivité et par strate démographique (CDG)
- Réaliser à l'échelle départementale une cartographie sexuée des métiers (afin de mettre en évidence des points communs entre les métiers et favoriser la transférabilité des compétences entre métiers traditionnellement sexués) (CDG)

Période de mise en œuvre

2015/2020